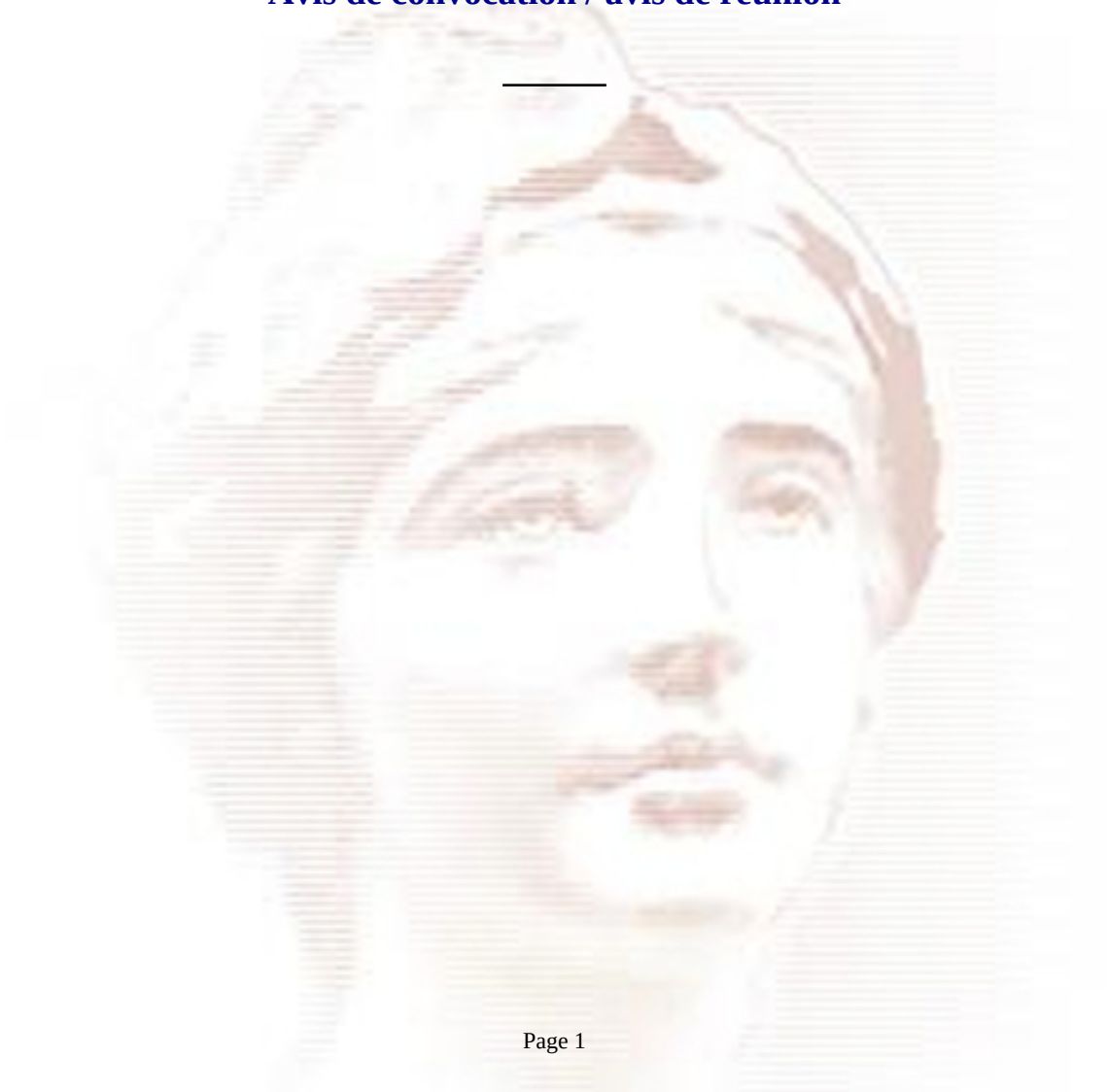
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



OPUS REAL

Société Civile de Placement immobilier à capital variable
Siège social : 50, Cours de l'Ile Seguin – 92100 Boulogne-Billancourt
825 296 478 RCS NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale mixte de la SCPI OPUS REAL réunie le 18 mai 2024 n'ayant pu délibérer faute de quorum dans sa partie extraordinaire, les associés sont convoqués en seconde lecture, dans les locaux de BNP PARIBAS REAL ESTATE au 50, cours de l'Ile Seguin - 92100 Boulogne-Billancourt, le jeudi 4 juillet 2024 à 9 heures 15 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Refonte de la note d'information de la SCPI,
- Modification de l'article 2 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 6 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 7 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 8 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 12 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 13 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 15 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 16 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 18 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 20 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 22bis des statuts de la Société,
- Modification de l'article 23 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 28 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 29 des statuts de la Société,
- Modification de l'article 30 des statuts de la Société,
- Réduction de capital non motivée par les pertes par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de mille sept cent cinquante (1 750) euros à cent cinquante (150) euros,
- Modification de l'article 6 des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour formalités.

L'avis de convocation comportant le texte des projets de résolutions soumis à cette assemblée a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoire du 29 mai 2024 (Annonce 2401505- bulletin n°65).

Pour avis :
La société de gestion
BNP Paribas REIM FRANCE